Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle

Ont donné procuration :
Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents : Cyril GUÉHO

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 1
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DELIBERATION 2026_06_02
DENOMINATION DES RUES INTERNES DU LOTISSEMENT

Annexe : plan d'aménagement du lotissement La Connelais

Rapport de Jean-Luc Lévesque adjoint à la voirie, bâtiments, espaces verts, pilotage des opérations de travaux, gestion des déchets

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Lors de la réunion Maires/Adjoints/Vice-présidents des commissions, la proposition suivante a été retenue :
- Rue du ruisseau (plan ci-joint rue A)
- Rue du verger (plan ci-joint rue B)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_02-DE

- Rue des genêts (plan ci-joint rue C)
- Rue de l'oseraie (plan ci-joint rue D)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les dénominations suivantes des rues pour le lotissement de la Connelais :

- Rue du ruisseau (plan ci-joint rue A)
- Rue du verger (plan ci-joint rue B)
- Rue des genêts (plan ci-joint rue C)
- Rue de l'oseraie (plan ci-joint rue D)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER